

Demande d'être accepté comme UTILISATEUR AGRÉE

(éditeur/distributeur, référencement des titres uniquement soit un service GRATUIT moins de 1000 titres) à compléter par la (ou les) personne(s) habilité(es) à engager la société et à renvoyer à <u>info@banquedulivre.com</u>

Informations sur l'entreprise si le demandeur	est une société			
Activité : ☐ Editeur ☐ Distributeur				
Forme juridique (biffer les mentions inutiles) : ASBL / SRL / SA Autre à préciser :	· · ·			
Raison sociale 1 (soit l'enseigne) :				
Raison sociale 2 (ou légale) :				
Représentée par :	Fonction :			
Adresse du siège social :				
Code Postal : Localité :	Pays :			
Siège d'exploitation (si différente) :				
Téléphone :	FAX:			
E-mail :	Site web :			
N° de TVA intracommunautaire :				
Quelques précisions si le demandeur est une perso	onne physique :			
Civilité : Mme Mlle M (biffer les mentions inutiles)	1			
Prénom : Nom :				
L'adresse du domicile :				
Le lieu et la date de naissance :				
Segment ISBN :	Numéro de dépôt légal :			
Ces deux champs sont OBLIGATOIRES pour être accepté en tant qu	r'éditeur par le Conseil d'administration de la BDL			
Désire être accepté comme utilisateur agréé (référencemer commandes [tarif sur demande]) et accepte la charte BDL. Pour permettre l'examen de la demande, le demandeur doi un extrait de son catalogue ou un lien vers le s copie des statuts. et assure disposer de capacité à gérer un stock aux libraires (grille tarifaire claire).	t joindre (à cocher pour action) :			
Fait à le/	Signature			
Siègo d'avalaitation : c/o Winetar Park, Puo Provincialo 62	1301 Wovrs o mail: info@banquedulivre.com			



La charte de Banque du Livre

Le Réseau interprofessionnel BDL est un outil essentiel de la chaîne du Livre en Belgique francophone. Il témoigne directement de la volonté de modernisation et de compétitivité de la profession.

Par leur adhésion à l'outil interprofessionnel, tous les abonnés s'engagent

- à mettre en œuvre les meilleures conditions d'intégration de Banque du Livre au sein de leur organisation;
- à *promouvoir* le recours à l'utilisation de Banque du Livre par tous les moyens commerciaux et à tout mettre en œuvre pour faciliter son utilisation (par exemple, bons de commande, fiches de stock, catalogues codes-barrés);
- à soutenir Banque du Livre dans tous ses *développements* techniques et commerciaux afin d'en généraliser l'usage comme outil interprofessionnel ;
- à respecter la chaîne du livre et les spécificités des métiers qu'elle comporte.

Par leur adhésion à l'outil interprofessionnel, les libraires s'engagent

- à respecter les standards de transmission de Banque du livre définis par le comité EDI France et disponible sur simple demande ;
- à actualiser en permanence leurs propres bases de données commerciales pour une meilleure compatibilité EDI;
- à signaler les anomalies constatées dans la base de données.

Par leur adhésion à l'outil interprofessionnel, les éditeurs distributeurs s'engagent

- à traiter les commandes Banque du Livre dans les délais les plus courts ;
- à ne pas éditer ou distribuer des publications qui s'inscriraient en faux par rapport à la loi démocratique et le respect de la dignité humaine ;
- à actualiser en permanence tous les champs de la base de données commerciales résidente sur le serveur Banque du Livre (mise à jour entre autres des nouveautés, des prix, de la disponibilité des articles), notamment eu égard aux anomalies signalées.

Fait le	/	_/	_	
Signature	pour acco	ord		